

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

#### Etaient présents :

**Amagney :** M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Bonnay :** M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauceuse : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Chevroz :** M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieillely : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

#### Etaient absents :

**Besançon :** M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieillely : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

#### Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

#### Procurations de vote :

**Mandants :** P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMILLE, D. PAINÉAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

**Mandataires :** J. GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005145

Rapport n°7.4 - Contribution 2020 au collectif Patrimoine du Comité Régional du Tourisme

## Contribution 2020 au collectif Patrimoine du Comité Régional du Tourisme

**Rapporteur :** Jean-Yves PRALON, Vice-Président

**Commission :** Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Promotion touristique du Grand Besançon »	Montant de l'opération : 15 000 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024</i>	

### Résumé :

Grand Besançon Métropole adhère depuis 2018 au collectif Patrimoine mis en place par le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté. Une convention de partenariat a été conclue, à ce titre, en 2018 pour une durée de trois ans, avec toutefois une validation de la contribution financière du Grand Besançon de façon annuelle. Au regard du bilan satisfaisant de ce partenariat sur 2019, il est proposé de renouveler la contribution à hauteur de 15 000 € pour que l'ensemble de l'offre patrimoniale du territoire continue d'être mise en valeur dans le cadre des actions du dit collectif sur 2020.

### I. Rappel : adhésion de Grand Besançon Métropole au collectif Patrimoine Unesco du CRT

Grand Besançon Métropole adhère depuis 2018 au collectif Patrimoine mis en place par le Comité Régional du Tourisme Bourgogne Franche-Comté (CRT).

A ce titre, une convention de partenariat a été conclue avec le CRT en 2018, pour trois ans. Cette convention prévoit néanmoins que le Grand Besançon valide annuellement sa contribution financière.

Sous le contrôle de la Région Bourgogne Franche-Comté, le CRT a en effet pour mission de promouvoir le territoire et ses atouts auprès des cibles touristiques définies dans le cadre du Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) voté en octobre 2017 par la Région.

Le schéma de développement touristique de Grand Besançon Métropole 2017-2023 prévoit de son côté une collaboration active avec les partenaires, territoires et destinations voisins et une politique de promotion active.

Le CRT organise son action de valorisation et promotion de l'offre régionale en conformité avec l'objectif stratégique n°1 du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs : développer une attractivité touristique et marketing forte déclinée en marque pour valoriser produits et destinations.

Ainsi, outre les trois marques de destination existantes, Montagnes du Jura (dont Grand Besançon Métropole est à présent partenaire en tant que porte d'entrée du massif), Bourgogne et Massif des Vosges, le CRT construit une politique de filières ou collectifs, au nombre de quatre : Itinérance, Tourisme d'Affaires, Vin et gastronomie et Patrimoine.

Le territoire du Grand Besançon est représenté dans trois de ces collectifs : Itinérance, Tourisme d'Affaires et Patrimoine.

### II. Bilan des actions 2019

Le budget global du collectif patrimoine sur 2019 était le suivant : 582 225 € TTC, dont 282 225 € apportés par les partenaires et 300 000 € par le CRT.

A noter que 100 % du budget du collectif est dédié aux actions. Des réunions sont fréquemment organisées avec les partenaires (comité stratégique, comité opérationnel, groupes de travail).

Le collectif patrimoine a déployé des actions sur 2019 en ciblant prioritairement les marchés allemand, belge, anglais et néerlandais.

En France, les marchés Ile-de France, Auvergne Rhône Alpes, ont été priorisés. D'autres marchés sont également ciblés via les actions transversales du CRT, hors collectifs.

Les actions de valorisation de l'offre patrimoniale des sites et territoire adhérents au collectif sont réalisées selon le principe de cross média (croisement) utilisant des canaux multiples :

- site internet dédié en 3 langues,
- magazine distribué en 120 000 exemplaires et encartés dans différentes revues dont le journal du dimanche, édité en trois langues (français, allemand et anglais),
- campagnes digitales,
- relations presse : voyages de presse, rendez-vous presse, workshop...,
- actions de promotion auprès des professionnels,
- e-newsletter pro et grand public.

Au côté d'actions valorisant plus globalement l'offre des partenaires du collectif, le CRT a également mené des opérations pour valoriser plus spécifiquement l'offre de notre destination comme par exemple :

- l'organisation d'un voyage de presse de trois jours en juin 2019 lors du festival outdoor mettant en valeur la spécificité de l'offre de notre destination : une offre mixte patrimoine/sport de nature,
- une présence privilégiée de notre destination lors de la journée de relations publiques le 17 octobre à Paris qui a accueilli au cours de la journée 185 journalistes,
- une invitation de Grand Besançon Métropole à participer à un déjeuner presse à Lille le 28 novembre en présence de médias du Nord de la France et de Belgique,
- la valorisation de l'offre « Fantastic Décembre » proposée à Besançon lors des fêtes de fin d'année 2019,
- un communiqué de presse sur le MBAA et son exposition Rococo,
- l'intégration de notre destination dans différents voyage de presse ou accueil de Tours Opérateurs et Agences de Voyage à l'échelle de la Région permettant de valoriser notamment son offre patrimoniale,
- des encarts presse spécifiques à Besançon dans différents magazine français, et étrangers,
- un dossier de presse dans lequel le Grand Besançon a une place de choix, valorisant les différents aspects de son attractivité touristique.

A noter enfin que parmi les outils de communication mis en place par le CRT dans le cadre de cette adhésion, le magazine annuel de promotion de l'offre patrimoine et itinérance a fait la part belle en 2019 à l'ensemble de l'offre touristique de notre destination Grand Besançon (patrimoine historique, naturel, loisirs, culture et sports). Sa première page de couverture a été d'ailleurs illustrée par une très belle photo de la cité bisontine depuis le point de vue de Bregille valorisant à la fois le patrimoine et l'activité de pleine nature.

Les services de Grand Besançon Métropole (Attractivité et Rayonnement, Tourisme), ainsi que l'office de tourisme du Grand Besançon contribuent à la réalisation de ces actions qui ont permis en 2019 de valoriser notre destination sur ces différents marchés via ces multiples supports et à travers un ensemble d'actions que seul nous ne pourrions développer.

Grand Besançon Métropole a par ailleurs associé la ville de Besançon aux travaux de ce collectif, et notamment via une implication plus particulièrement des directions Citadelle, Patrimoine et Musées.

### **III. Contribution financière 2020**

Au regard du bilan 2019 qui apparait satisfaisant, la présente délibération propose aux élus de valider le versement de la contribution annuelle 2020 au collectif Patrimoine, qui se monte à 15 000 €, sous réserve du vote du budget 2020.

Le montant de cette contribution annuelle a été calculé à compter de 2018 selon une grille mise en place par le CRT en fonction de l'importance de la destination et de la densité de son offre.

Ce partenariat permet à notre collectivité de valoriser l'ensemble de l'offre patrimoniale du territoire, de garantir la gestion directe de cette participation au plan d'actions qui est mis en place par le collectif et de suivre avec l'office du tourisme les projets qui émaneront de ce plan d'actions. C'est ainsi l'ensemble de l'offre de patrimoine culturel et historique de notre destination qui a une place dans les outils de communication, de relations presse et de promotion du CRT.

Sur l'année 2020, il peut déjà être noté qu'un nouveau plan d'actions va être adopté sur des bases similaires en termes de marché prioritaires.

Les crédits seront prélevés sur la ligne « Promotion touristique » du budget tourisme (chapitre 6574).

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur la poursuite du partenariat avec le collectif patrimoine du Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté et le versement à ce titre de sa contribution 2020 d'un montant de 15 000 €.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0